

Canadian Embassy



Ambassade du Canada

Washington, D.C.
le 31 mars 1999

Note No. 0113

Excellence,
Le Secrétaire d'État,

J'ai l'honneur de proposer au nom du gouvernement canadien que, en vertu de l'article VIII du Traité entre le Canada et les États-Unis d'Amérique relatif à la mise en valeur coopérative des ressources hydrauliques du bassin du fleuve Columbia, et ses annexes A et B, signé à Washington, District de Columbia, États-Unis d'Amérique le 17 janvier 1961, et du Protocole mis en vigueur par un échange d'instruments de ratification et un échange de notes le 16 septembre 1964 (le «Traité»), cette note et votre réponse constituent un échange de notes autorisant des cessions occasionnelles, totales ou partielles, des avantages énergétiques d'aval auxquels le Canada a droit en vertu du

Le Secrétaire d'État
Département d'État
Washington, D.C.